

Association Mondiale Pour l'Ecole Instrument de Paix (Genève-Suisse)

.....

Section Nationale Ecole Instrument de Paix Mali (Sévaré-Mopti)

.....

« Moins de fusils, plus de crayons » J. MÜHLETHALER

RAPPORT SUR LA CONFERENCE- DEBATS

« Droits Humains et Examen Périodique Universel / Etat des lieux de la pratique des droits humains au Mali / Forces et Faiblesses» au Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré, le 15 mai 2010

Introduction

Le 15 mai 2008, le Mali a été soumis à l'Examen Périodique Universel. Les informations fournies dans son rapport présenté par S. E. M. Maharafa TRAORE, Ministre de la justice, Garde des Sceaux, qui s'articulent autour du résumé des débats et des conclusions et/ou recommandations, constituent à n'en pas douter le bilan/reflet de nos pratiques en matière de Droits de l'Homme, depuis l'avènement de la démocratie le 26 mars 1991.

L'Association Mondiale Pour l'Ecole Instrument de Paix, à travers le Centre International de Formation à l'Enseignement des Droits de l'Homme et à la Paix (CIFEDHOP Genève-Suisse), a organisé une session de formation des enseignants (du secondaire général, normal, technique et professionnel) et des conseillers pédagogiques des Centres d'Animation Pédagogiques de Mopti et Sévaré, sur l'Education aux Droits de l'Homme et l'Examen Périodique Universel, les 21, 22 et 23 décembre 2009 à Mopti, avec le concours de la section nationale Ecole Instrument de Paix Mali, l'ONG Eveil et l'Académie d'Enseignement de Mopti.

L'année 2010 consacre le cinquantenaire de l'accession de notre pays à l'Indépendance. C'est une année charnière qui nous incite à faire le point de nos pratiques en ce qui concerne les Droits de l'Homme dont la protection et la promotion constituent un gage pour la paix et le développement humain durable.

La section nationale Ecole Instrument de Paix Mali, imprégnée de l'Education aux Droits de l'Homme et l'Examen Périodique Universel, entend apporter sa pierre aux manifestations marquant la célébration de notre cinquantenaire, par l'organisation d'une série de conférences-débats dans la communauté scolaire de Mopti, en collaboration avec la Section Régionale Mopti de l'Association Malienne des Droits

de l'Homme (AMDH), la Commission Culturelle et Sportive du Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré (LHDS), l'ONG Eveil et l'Académie d'Enseignement de Mopti.

C'est dans ce cadre-là que s'est déroulée la **conférence-débats sur « les Droits de l'Homme et l'Examen Périodique Universel »** le samedi 15 mai 2010, à l'intention des professeurs et des élèves des classes de terminale du Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré, au foyer dudit établissement.

Le présent rapport narratif s'articule autour des points :

- Objectif global de la conférence-débats ;
- Objectifs spécifiques ;
- Résultats attendus
- Méthodologies ;
- Déroulement de la conférence
- Points forts et points faibles
- Conclusion et remerciements

I Objectif global

- Informer et sensibiliser les enseignants et les élèves des classes de terminale du Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré sur l'état des lieux de nos pratiques en matière de Droits de l'Homme.

II Objectifs attendus

- Expliquer la notion des Droits de l'Homme et l'Examen Périodique Universel à 50 enseignants (sur un total général de 77) et à 801 élèves (sur un total général de 2411) des classes de terminale du Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré ;
- Informer et sensibiliser le public cible (50 enseignants et 801 élèves) sur les Droits de l'Homme et un mécanisme international de protection et de promotion des Droits de l'Homme ;
- Renforcer le climat de paix au sein de l'établissement.

III Résultats attendus

- Les droits de l'Homme et l'Examen Périodique Universel sont expliqués à 50 enseignants et 801 élèves des classes de terminale du Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré ;
- 50 enseignants et 801 élèves des classes de terminale du Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré sont informés et sensibilisés sur les Droits de l'Homme et un mécanisme international de protection et de promotion des Droits de l'Homme ;
- Le climat de paix au sein de l'établissement est renforcé.

IV Méthodologies

- Exposés sur power point suivis d'explications et de commentaires ;
- Questions-réponses ;
- Débats

V Déroulement de la conférence

La conférence-débats, visant initialement le corps professoral et les élèves des classes de terminale du Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré, a enregistré la participation de la société civile de Mopti (membres de l'Association Malienne des Droits de l'Homme, d'Amnesty International, de la Jeune Chambre Internationale, du Rotary Club, de la Coordination Régionale des ONG) de l'Administration scolaire, des responsables de programme de développement de la région de Mopti, un auditoire diversifié de près de 200 personnes.

Elle s'est déroulée en plusieurs étapes.

5.1. La cérémonie d'ouverture

Trois discours ont sanctionné la cérémonie d'ouverture (celui du proviseur du Lycée Hammdoun DICKO de Sévaré, du vice président de la Jeune Chambre Internationale et du président de la section régionale AMDH Mopti). Nous reproduisons (en annexe1) le discours du proviseur du Lycée.

5.2. Les exposés

Le correspondant au Mali de l'Association Mondiale Pour l'Ecole Instrument de Paix (Oumar TRAORE), assisté du Chef de Division Curriculum Recherche et Formation

de l'Académie d'Enseignement de Mopti (M. Sidi Mohamed SOUMOUNOU), de deux professeurs du Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré (Amadou NIANGALY professeur de Lettres, Boubou SIDIBE professeur d'Histoire et Géographie) formés en décembre 2009 aux Droits de l'Homme et à l'EPU, a présenté sur power point deux exposés.

5.2.1. Les Droits de l'Homme et l'Examen Périodique Universel (Notions de base) :

5.2.1.1. Les droits de l'homme :

- Définition des droits de l'homme ;
- Les valeurs fondatrices des droits de l'homme ;
- Historique des droits de l'homme ;
- Discours d'Eleanor **ROOSEVELT** "Entre nos mains", prononcé le 27 mars 1958 à l'occasion du dixième anniversaire de la proclamation de la **DUDH** (cf. Annexe2)
- Les 20 principaux instruments internationaux de protection des droits de l'homme ratifiés par le Mali (cf. annexe3).

5.2.1.2. L'Examen Périodique Universel :

- Définition ;
- Base ;
- Principes
- Objectifs

5.2.2. Le rapport d'Etat du Mali présenté au titre de l'Examen Périodique Universel du 15 mai 2008 (synthèse du rapport en points forts et points faibles, cf. Annexe4)

Après la présentation des deux exposés, soutenue par des exemples concrets, le modérateur de la conférence (M. Mamadou THIERO président de la section régionale AMDH Mopti) a résumé les informations données, avant de passer la parole au Secrétaire Général National de l'AMDH (M. Amadou Bocar TEGUETE) et à l'auditoire pour de riches contributions et des questions pertinentes dont les réponses ont édifié davantage les participants.

Des débats il ressort, selon M. Amadou Bocar TEGUETE, que l'AMDH a fait une contribution massue lors de la rédaction du rapport d'Etat du Mali présenté au titre de l'EPU. Autre aspect important à retenir : la notion de viol est parfois perçue différemment selon qu'on soit en Europe ou en Afrique, les réalités et cultures n'étant pas toujours les mêmes. En effet, des contributions ont mis en exergue la problématique : droits de l'homme et pratiques traditionnelles. L'information, la sensibilisation et l'éducation ont été préconisées comme supports de vulgarisation des droits de l'homme.

VI. Forces et faiblesses

6.1. Forces

➤ **Au niveau de la participation :**

Nous avons enregistré un auditoire varié de près de 200 personnes, composé de :

- Elèves du Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré (près de 100 élèves des classes de terminale) ;
- Corps professoral du Lycée (50 professeurs) ;
- Administration scolaire (20) ;
- Membres de la société civile et responsables de projet de développement (20)

➤ **Au niveau de la compréhension des exposés :**

- Les participants ont été très satisfaits de la présentation des trois sujets (Droits de l'Homme ; Examen Périodique Universel ; Rapport d'Etat du Mali au titre de l'EPU) qui sont d'actualité (un engouement réel constaté durant les 02 heures 30 de la conférence : 09h30-12h)
- Beaucoup de questions et de riches contributions ont été enregistrées.

➤ **Au niveau de la visibilité :**

La couverture médiatique a été assurée par trois radios et la télévision nationale :

- Radio privée Kounary : 02 diffusions de la totalité de la conférence pour un auditoire potentiel de 80000 personnes ;
 - Radio privée Bani FM : 01 diffusion de la totalité de la conférence pour un auditoire potentiel de 80000 personnes ;
 - Radio Mali-Chaîne Nationale : 01 diffusion du résumé du correspondant de l'EIP Mali sur la conférence ;
 - Télévision Nationale (couverture des 08 régions du Mali) : 02 diffusion le 24 mai 2010 (Journal Télévisé de 13h et 18 h) ;
 - Relai de l'information sur la conférence par le Secrétaire Général National de l'AMDH au niveau de Bamako ;
 - La conférence a été placée dans le cadre des activités marquant le cinquantenaire de l'accession du Mali à l'Indépendance : un apport de la section nationale EIP Mali.
- **Effet démultiplicateur:**

L'Institut de Formation des Maîtres et l'Ecole Technique Saint-Joseph de Sévaré ont demandé aux membres de la section nationale EIP Mali d'organiser la même conférence dans leur établissement.

6.2. Faiblesse

La grève de 12 jours des enseignants du secondaire (allant du 10 au 21 mai 2010) a porté un préjudice sur la mobilisation des élèves des classes de terminale.

Conclusion

La conférence-débat sur « Droits de l'Homme et Examen Périodique Universel/Etat des lieux de nos pratiques en matière de droits de l'Homme/Forces et Faiblesses/Propositions d'amélioration », initiée par la section nationale EIP Mali, avec le soutien de Madame Monique PRINDEZIS Directrice du CIFEDHOP, de l'AMDH, de l'ONG Eveil, de l'Académie d'Enseignement de Mopti, de la Commission culturelle et sportive du Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré, de Pharma Sahel, a atteint son double objectif : informer, sensibiliser le corps professoral, les élèves des classes de terminale du Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré, les membres de la société civile de Mopti ; démultiplier la session de décembre 2009 dont l'EIP Mali a bénéficié avec le soutien du CIFEDHOP.

Aussi voudrions-nous adresser nos sincères remerciements à :

- Mme Monique PRINDEZIS Directrice du CIFEDHOP pour son soutien financier ;
- M. Mamadou TIERO Président section régionale AMDH Mopti pour la qualité de la modération et son soutien financier;
- Dr Youssouf DIAWARA Promoteur PHARMA Sahel, Président Jeune Chambre Internationale Mopti pour son soutien financier ;
- Les membres de l'administration scolaire, le corps professoral, la commission culturelle et sportive du Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré, pour leur collaboration et leur disponibilité ;
- L'Académie d'Enseignement de Mopti pour son accompagnement.

Sévaré, le 25 mai 2010

Le Correspondant de l'EIP Mali

Oumar TRAORE Chargé de Communication AE Mopti

Annexes

Annexe1

« Monsieur Le Directeur de l'Académie d'Enseignement de Mopti,

Monsieur le Correspondant au Mali de l'Association Mondiale Pour l'Ecole Instrument de Paix,

Monsieur Le Président de la Section Régionale AMDH Mopti,

Madame La Présidente de la Société Civile de Mopti,

Monsieur Le Coordinateur de l'ONG Eveil,

Monsieur Le Président de la Coordination Régionale des ONG de Mopti,

Monsieur Le Président de la Section Régionale AMNESTY International Mopti,

Mesdames et messieurs les responsables et membres des associations de la société civile,

Chers collègues enseignants,

Chers élèves,

Honorables invités,

Bonjour !

Il me plaît de prendre la parole en cette heureuse circonstance, au nom de l'administration scolaire et du corps professoral, pour remercier tous ceux qui ont fait le déplacement et vous souhaiter la bienvenue.

La conférence-débats à laquelle vous êtes conviés, dont le thème est d'actualité « **Droits de l'Homme et Examen Périodique Universel / Etat des lieux de nos pratiques en matière de Droits de l'Homme** », a été initiée par l'Association Mondiale Pour l'Ecole Instrument de Paix en sa Section Nationale dont le représentant est des nôtres (Oumar TRAORE professeur de Lettres, chargé de communication à l'Académie d'Enseignement de Mopti), avec le soutien de la Directrice du Centre International de Formation à l'Enseignement aux Droits de l'Homme et à la Paix (CIFEDHOP), Mme Monique PRINDEZIS, le président de la Section Régionale AMDH Mopti (Mamadou TIERO), le président de la Jeune Chambre Internationale de Mopti (Docteur Youssouf DIAWARA), le Coordinateur de l'ONG Eveil (Lassina DEBA), Monsieur Michel KOUSSAYER, la Commission Culturelle et Sportive du Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré et l'Académie d'Enseignement de Mopti.

La présente conférence s'inscrit d'une part dans le cadre des manifestations marquant le Cinquantenaire de Notre Indépendance et d'autre part dans le droit fil de

la démultiplication de la session de formation sur les droits de l'Homme et l'Examen Périodique Universel, organisée les 21-22-23 décembre 2009 par le CIFEDHOP, la Section Nationale Ecole Instrument de Paix Mali, l'Académie d'Enseignement de Mopti, à l'intention de nos enseignants.

Mesdames et Messieurs, chers invités, la quête de la Paix et d'un Etat de droit passe nécessairement par l'Education aux Droits de l'Homme.

C'est à l'école formelle et non formelle que le citoyen de demain doit apprendre les valeurs fondamentales de fraternité, de paix, de justice, de tolérance, d'égalité sans discrimination, de liberté, de respect de la dignité humaine qui constituent le socle sur lequel repose les droits de l'homme ; mais également les devoirs dont il doit s'acquitter.

En terminant et en vous réitérant nos sincères remerciements, j'ose espérer que cette tribune qui se veut un « rendez-vous du donner et du recevoir » suscite des échanges féconds, dans un élan de compréhension mutuelle.

Je vous remercie de votre aimable attention. »

Bamoussa FABI Proviseur du Lycée Hammadoun DICKO de Sévaré

Annexe2

"Où commencent les droits universels, après tout? Ils commencent près de chez soi, en des lieux si proches et si petits qu'on ne peut les voir sur aucune carte du monde. Ils constituent pourtant l'univers personnel de chacun: le quartier où l'on vit; l'école ou l'université que l'on fréquente; l'usine, la ferme ou le bureau où l'on travaille. C'est là que chaque homme, chaque femme et chaque enfant aspire à l'équité dans la justice, à l'égalité des opportunités et à la même dignité sans discrimination. Si dans ces lieux les droits sont dénués de sens, ils n'en auront guère davantage ailleurs. Si chacun ne fait pas preuve du civisme nécessaire pour qu'ils soient respectés dans son entourage, il ne faut pas s'attendre à des progrès à l'échelle du monde."

(Source : « *L'Enseignement des Droits de l'homme, Activités pratiques pour les écoles primaires et secondaires, chapitre premier, les éléments fondamentaux de l'enseignement des droits de l'homme* », p.11, HCDH, Nations Unies, New York Genève, 2004).

Annexe3

Étendue des obligations internationales du Mali

N°	20 Principaux instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme	Date de ratification, d'adhésion ou de succession
1	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	16 juil. 1974
2	Pacte International relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels	16 juil. 1974
3	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	16 juil. 1974
4	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	24 oct. 2001
5	CEDAW	1985
6	CEDAW – Protocole facultatif	5 déc. 2000
7	Convention contre la torture	26 févr. 1999
8	Convention contre la torture – Protocole facultatif	12 mai 2005
9	Convention relative aux droits de l'enfant	20 sept. 1990
10	Convention relative aux droits	16 mai 2002

	de l'enfant – Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés	
11	Convention relative aux droits de l'enfant – Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants	16 mai 2002
12	Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	5 juin 2003
13	Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	5 juin 2003
14	Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide	
15	Statut de Rome de la Cour pénale internationale	
16	Protocole de Palerme ³ (Protocole se rapportant à la Convention	

	des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée)	
17	Convention relative au statut des réfugiés et protocoles s'y rapportant; Convention relative au statut des apatrides et Convention sur la réduction des cas d'apatridie	
18	Conventions de Genève du 12 août 1949 et Protocoles facultatifs	
19	Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail	
20	Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement	

Annexe4

SYNTHESE DU RAPPORT SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU MALI

Préambule :

Nous retenons avant tout que l'examen concernant le Mali a eu lieu à la 16ème séance du Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel, créé conformément à la décision 5/1 du Conseil des Droits de l'Homme en date du 18 juin 2007, **le 15 mai 2008**. La délégation malienne était dirigée par S. E. M. Maharafa Traore, Ministre de la justice, Garde des Sceaux. Le 28 février 2008, afin de faciliter l'examen concernant le Mali, le Conseil des Droits de l'Homme a constitué le groupe de rapporteurs (troïka) suivant: Maurice, Brésil et Japon.

I POINTS FORTS DE NOS PRATIQUES (EXPOSE DU MINISTRE)

1. **Sur le plan continental (africain) :** l'**Examen Périodique Universel**, un mécanisme dynamique et interactif selon notre Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, devrait, à terme, contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le monde. Ce mécanisme onusien **ressemblait**, par ses objectifs et sa méthode, au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (**MAEP**) de l'Union africaine dans le cadre duquel le processus d'évaluation du Mali avait été lancé le 1er novembre 2007.

2. **Au niveau national :**
 - Le contenu du rapport national a fait l'objet **d'un véritable consensus**. Une démarche participative de l'Etat avait permis d'intégrer dans le rapport les observations et recommandations pertinentes formulées par les différents acteurs de la société civile.
 - La pratique politique actuelle du Mali puise ses racines à la fois dans la riche référence historique (Chate de **Kurukanfuga adoptée au Moyen Âge sous l'Empereur Soundjata KEÏTA**) et dans les valeurs universelles contemporaines de démocratie et de liberté. L'avènement de la démocratie et de l'état de droit dans les années 90, marqué notamment par la mise en place d'institutions démocratiques, la mise en œuvre de la politique de décentralisation, la libération de l'espace médiatique et l'émergence d'une société civile dynamique, a favorisé le renforcement du cadre de promotion et

de protection des droits de l'homme et des libertés démocratiques dans le pays. Pour le côté historique, nous pouvons citer ce passage relatif au MAEP: **« Un hommage mérité a été rendu à la glorieuse histoire de notre pays... En fait, la culture malienne, dans sa dimension historique, leur est apparue comme pleine d'enseignements. Les enquêtes menées sur le terrain ont effectivement révélé que les populations se sentent avant tout Maliens, sans distinction ethnique, religieuse ou clanique. Ces dispositions ont permis de faire la liaison avec les grands empires que notre pays a connus. Socle sur lequel sont fondées les références culturelles, en l'occurrence le sinankouya et la célèbre charte du Mandé, le Kurukanfuga »** (in LE REPUBLICAIN du 08/07/2009).

- La mission d'assurer la promotion et la protection des droits humains est confiée au Ministre de la justice, Garde des Sceaux, par décret en octobre 2007.
- En plus de certaines structures existantes telles que le Médiateur de la République, le Conseil supérieur de la communication et la Commission Nationale des Droits de l'Homme, le Mali envisageait la création prochaine d'une structure nationale chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion et de protection des droits humains. La Commission Nationale des Droits de l'Homme répond aux critères d'indépendance et d'autonomie prescrits par les Principes de Paris, bien qu'elle ait été créée par décret. Un projet de loi portant création de la Commission Nationale des Droits de l'Homme a été inscrit au programme de travail du Gouvernement pour le second semestre 2008.
- La mise en place d'un programme conjoint d'appui à la «Promotion des droits humains et du genre au Mali», qui serait chargé de promouvoir les connaissances en matière de droits humains et d'assurer leur mise en œuvre pour la période 2008-2012. **Ce programme est effectivement mis en place et il est fonctionnel. Le MEALN en est bénéficiaire.**
- La ratification par le Mali d'instruments juridiques régionaux et internationaux relatifs à la promotion et la protection des droits de l'homme ainsi que la présentation de rapports à certains organes conventionnels et la mise en œuvre des observations et recommandations formulées par ces organes. À cet égard, le Gouvernement avait engagé une réflexion en vue de déterminer

les moyens permettant de renforcer les capacités nationales afin d'assurer la présentation régulière des rapports périodiques.

- Le 10 décembre de chaque année, le Mali organise une tribune nationale des droits de l'homme, dénommée «Espace d'interpellation démocratique» (EID), d'où les citoyens interpelaient directement les membres du Gouvernement sur les éventuels cas de violations des droits de l'homme dont ils auraient été victimes pendant l'année.
- La célébration avec un éclat particulier du soixantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- L'adoption d'un Programme national d'éducation à la citoyenneté qui s'inscrit dans cette même dynamique pédagogique de vulgarisation des valeurs de la démocratie et des droits de l'homme au sein de la société.
- Pour renforcer le pluralisme politique, une loi sur le financement des partis politiques a été votée, un statut des partis politiques de l'opposition ainsi qu'une aide directe à la presse ont été octroyés.
- Le Mali a adopté un Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ) en vue de renforcer les capacités matérielles et humaines ainsi que celles liées à la protection des droits de l'homme et de l'administration de la justice. Le Mali a révisé un certain nombre de lois afin de les mettre en conformité avec les normes internationales.
- Le Mali a élaboré un avant-projet de code des personnes et de la famille visant à supprimer toutes les dispositions discriminatoires. Ce projet a été soumis à une commission réunissant les différentes sensibilités, sociales et religieuses, en vue d'aboutir à un large consensus. Cette commission a déjà achevé ses travaux et devait remettre officiellement son rapport au Président de la République le 22 mai 2008. ***Suite à des manifestations de protestation, le projet de code des personnes et de la famille a été renvoyé par le Président de la République à l'Assemblée Nationale pour seconde lecture.***
- Dans le cadre de la lutte contre l'excision, les violences familiales et le travail des enfants, le Gouvernement a adopté des programmes (un programme national de lutte contre l'excision, un plan national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, un programme national de lutte contre le

travail des enfants) dont la mise en œuvre se poursuit et enregistre des résultats encourageants.

- Afin d'assurer la protection des personnes vulnérables, le Gouvernement a créé un Ministère chargé de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ainsi qu'un Ministère chargé du développement social, de la solidarité et des personnes âgées. ***Une journée nationale de solidarité en octobre est instituée. La maison des Personnes Âgées a été créée.***
- Pour mieux protéger et promouvoir les droits de l'homme, le Mali a sollicité l'accompagnement de la communauté internationale pour la mise en œuvre de son Programme de développement économique et social (PDES) à travers son appui dans les domaines suivants:
 - a) Le renforcement de l'harmonisation de la législation nationale avec les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques œuvrant pour la promotion et la protection des droits de l'homme;
 - c) Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'administration de la justice, notamment par l'augmentation du nombre des cours et tribunaux, la formation des magistrats et des auxiliaires de justice, l'amélioration des conditions de détention dans les établissements pénitentiaires et d'éducation surveillée;
 - d) Le renforcement des capacités en matière de technique d'élaboration et de présentation des rapports nationaux relatifs aux droits de l'homme;
 - e) L'introduction des droits de l'homme, de la culture de la paix, de la démocratie et de la citoyenneté dans les programmes d'enseignement formel et non formel;
 - f) La traduction dans les principales langues nationales des textes de base nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme;
 - g) La consolidation de l'état civil;
 - h) L'organisation de diverses activités dans le cadre de la célébration du sixième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. ***L'AMDH a organisé des conférences-débats sur le sixième anniversaire de la DUDH dans les huit régions du Mali.***
- Un moratoire sur la peine de mort

II POINTS FAIBLES (Constats des 43 pays)

1. Les rapports du Mali aux organes conventionnels accusent du retard. **A ce jour, le Mali n'avait pas encore déposé un rapport sur les droits économiques et socioculturels.**
2. Persistance de la traite des enfants, un fléau qui frappe l'Afrique de l'Ouest.
3. Retard dans l'adoption du code de la famille.
4. Malgré les mesures prises par le Gouvernement (campagne d'éducation et de sensibilisation), la pratique des mutilations génitales féminines est toujours répandue au Mali et il y a une absence de loi proscrivant cette pratique traditionnelle.
5. Il y a au Mali un déficit d'harmonisation entre la législation nationale en vigueur avec ses obligations internationales, surtout dans le domaine des droits des femmes et des enfants.
6. La loi dite «loi sur l'insulte» qui permet de poursuivre des journalistes et de les sanctionner par des amendes élevées et des peines de prison, en violation des normes internationales relatives à la liberté d'expression, la liberté d'opinion au sujet des cas de journalistes arrêtés ou maltraités.
7. Existence de pratiques esclavagistes dans le pays.
8. Les organes conventionnels ont déclaré que la violence familiale est répandue et que ni la violence conjugale ni le viol entre époux ne sont érigés en infraction.
9. Les prisons demeurent surpeuplées et les détenus ont du mal à accéder aux services médicaux.
10. L'EID est centralisé à Bamako.
11. Il y a une absence de loi sur la violence familiale, qui réprimerait le viol entre époux, le harcèlement sexuel et d'autres formes d'abus sexuels.
12. Fortes inégalités entre les femmes et les hommes dans la vie publique.
13. L'absence d'indépendance du pouvoir judiciaire et la corruption au sein de l'appareil judiciaire.
14. La présence en milieu rural du fardeau que représentaient des traditions coutumières comme le «sororat» et le «lévirat».
15. Présence d'inégalités entre les filles et les garçons dans le domaine de l'éducation, surtout en milieu rural.

16. la majorité de la population travaille dans le secteur parallèle de l'économie. Elle n'est pas suffisamment protégée et se trouve donc exposée à toutes formes d'abus.
17. le travail forcé, interdit par la loi, existe encore, et est déclaré au sein de certaines ethnies.
18. la malnutrition et l'insécurité alimentaire de la population, des nourrissons et des enfants en particulier.

Ces deux exposés ont été repris de façon synthétique par le modérateur de la conférence, M. Mamadou TIERO président de la section régionale AMDH Mopti qui passa la parole à l'auditoire pour les contributions et questions.